



éducation
nationale



SERVICE DEPARTEMENTAL
DES PERSONNELS

Affaire suivie par:
Stéphane Bastide

Téléphone :
04 67 91 52 63

Fax :
04 67 91 53 13

Mèl :
stephane.bastide@ac-
montpellier.fr

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Montpellier, le 02 février 2009

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
De l'Education Nationale de l'Hérault

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
L'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Principaux de
Collèges comportant une S.E.G.P.A.
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles
Monsieur le Directeur de l'E.R.E.A.
Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles et
Instituteurs
Monsieur le directeur de l'IUFM (pour information)

OBJET : Recueil des candidatures des personnels du premier degré aux stages de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) – Année scolaire 2009-2010

Références :

- Décret du 05/01/2004 portant création du CAPA-SH
- Arrêté du 05/01/2004 relatif aux options du CAPA-SH
- Arrêté du 05/01/2004 relatif à l'organisation de l'examen du CAPA-SH
- Arrêté du 05/01/2004 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités selon lesquelles vont s'effectuer, pour l'année scolaire 2009-2010, le recrutement et l'admission à une formation spécialisée des personnels du premier degré désireux de préparer le CAPA-SH session 2010.

I – Les caractéristiques et les principes de base de la formation préparant au CAPA-SH

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH est caractérisée par les points suivants :

- Les stagiaires sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option choisie. A ce sujet, il leur est vivement conseillé de participer au mouvement pour demander des postes correspondant à l'option choisie. A défaut, il leur sera donné un poste en affectation d'office.
- Les stagiaires sont regroupés dans un centre de formation (IUFM) pour 400 heures d'une formation conçue en modules, répartis sur plusieurs sessions.
- Les stagiaires reçoivent une partie de cette formation durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation sur un poste spécialisé de l'option préparée, soit entre mai et juin 2009.
- Pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé, les stagiaires sont regroupés à l'IUFM pour une durée globale d'environ douze semaines.
- En dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

II – Les candidatures

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs **titulaires**. Un enseignant ne pourra candidater que pour une seule option.

Les enseignants intéressés par cette préparation au CAPA-SH doivent adresser leur dossier de candidature au Service Départemental des Personnels de l'Inspection Académique de l'Hérault (Bureau 227) avec une copie du dernier rapport d'inspection avant le 20 mars 2009, dernier délai. Une copie de ce dossier sera transmise simultanément, par le candidat, à l'Inspecteur de l'Education Nationale de sa circonscription afin que ce dernier puisse, lors d'un entretien qui se déroulera avant le 25 mars 2009, formuler un avis circonstancié sur la candidature émise. Les candidats sont vivement invités à contacter l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour fixer ensemble une date d'entretien.

Egalement, les enseignants ayant été affectés sur un poste spécialisé durant leur carrière (y compris en cours) doivent joindre à leur dossier de candidature tout justificatif nécessaire (arrêté, état de services).

III – Les options

Compte-tenu des besoins du département, les candidats peuvent choisir l'une des deux options suivantes :

- **OPTION D** (enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès d'enfants et d'adolescents présentant des troubles importants à dominante cognitive et psychologique) – **5 départs.**
- **OPTION F** (enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide psychopédagogique auprès des adolescents et des jeunes en difficulté – S.E.G.P.A.) – **5 départs.**

Ces formations sont organisées par l'IUFM de Montpellier sur le site de Nîmes ou celui de Montpellier en fonction du nombre de candidatures par département. Pour information, en 2008-2009, la formation au CAPA-SH option D se déroulait sur le site de Montpellier et la formation au CAPA-SH option F se déroulait sur le site de Nîmes.



Paul-Jacques GUIOT